

REUNION DU 21 SEPTEMBRE 2016

Date de convocation : 9 septembre 2016

L'An deux mil seize, le vingt-et-un septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CÉAUX s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe HERNOT, Maire,

Etaient présents : DESMONTS Hélène, MURIE André, PAYEN Agnès, THIEURMEL Luc, ROUSSEL Franck, JUIN Françoise, GONZALES Jean, HAUPAIS Yasmine
Ont donné pouvoir : THIEURMEL Valérie à HERNOT Christophe, BIGOT Angélique à JUIN Françoise
Secrétaire de séance : DESMONTS Hélène

Pas de remarque sur le compte-rendu de la dernière réunion en date du 21 juillet 2016. Adopté à l'unanimité.

M. le Maire rappelle l'ordre du jour :

2016-09-21-01 : Adhésion de la commune de Sint-Quentin-sur-le-Homme aux compétences Production et Distribution du SMAEP Baie Bocage – Modification des statuts

2016-09-21-02 : Engagement de la commune de CEAUX dans une démarche « Zéro phyto »

2016-09-21-03 : Travaux de voirie définitive « Lotissement » autorisation pour lancer la consultation des entreprises

2016-09-21-04 : convention avec la Fédération Départementale de la Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche – Frelons asiatiques et chenilles urticantes

2016-09-21-05 : Admission en non-valeur

2016-09-21-06 : Mise en sécurité des écoles – demande de subvention

ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT-QUENTIN-SUR-LE-HOMME AUX COMPETENCES PRODUCTION ET DISTRIBUTION DU SMAEP BAIE BOCAGE- MODIFICATION DES STATUTS 2016-09-21-01

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que :

- La Commune de Saint-Quentin-sur-le-Homme, par délibération en date du 30 juin 2016, a sollicité son adhésion aux compétences distribution et production du Syndicat Mixte d'Alimentation en eau potable de la Baie et du Bocage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à l'adhésion de la commune de Saint-Quentin-sur-le-Homme aux compétences production et distribution du SMAEP Baie Bocage
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer les documents y afférents

ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DE CEAUX DANS UNE DEMARCHE « ZERO PHYTO » 2016-09-21-02

Monsieur le Maire présente le courrier de Monsieur le Président du SMAEP Baie Bocage rappelant que les critères d'éligibilité aux aides financières de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation de travaux relatifs à l'approvisionnement public en eau potable nécessitent que « le maître d'ouvrage et les communes bénéficiaires soient engagés dans une démarche avec un objectif « zéro phyto » pour les espaces publics dont ils assurent la gestion ». Cet engagement doit être justifié par une délibération de l'organe délibérant de la collectivité maître d'ouvrage et de ses membres.

Monsieur le Maire indique également que cet engagement ne devance que de quelques mois, l'interdiction d'usage des phytosanitaires qui s'appliquera aux personnes publiques au 01 janvier 2017.

Considérant le critère d'éligibilité aux aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et l'impact financier que peut représenter l'absence ou la minoration de ces aides pour la réalisation de travaux liés à l'eau potable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- Que la commune de CEAUX s'engage dans une démarche avec un objectif « zéro phyto » pour les espaces publics dont il assure la gestion.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre cette décision et l'autoriser à signer les documents afférents à ce dossier.

TRAVAUX DE VOIRIE DEFINITIVE « LOTISSEMENT » - AUTORISATION POUR LANCER LA CONSULTATION DES ENTREPRISES - 2016-09-21-03

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation d'entreprises pour les travaux de voirie définitive « lotissement » dans le respect des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle, librement définie par le pouvoir adjudicateur.

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la consultation et tous les documents afférents à ces travaux.

CONVENTION AVEC LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES DE LA MANCHE – FRELONS ASIATIQUES ET CHENILLES URTICANTES – 2016-09-21-04

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON) portant sur la définition des modalités de mise en place des opérations de surveillance, prévention et lutte contre les frelons asiatiques et chenilles urticantes, et la conduite collective à l'échelle du département de la Manche.

ADMISSION EN NON VALEUR – 2016-09-21-05

Considérant que les sommes à recouvrer sont inférieures au seuil de poursuite,
Sur proposition du Trésorier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur la somme de 0.72 € détaillée sur l'état établi par la Trésorerie d'Avranches, arrêtée à la date du 25 août 2016 portant le numéro de liste : 2127130815

Un mandat de 0.72 € sera fait au compte 6541 – créances admises en non-valeur.

MISE EN SECURITE DES ECOLES – DEMANDE DE SUBVENTION – 2016-09-21-06

Par la circulaire du 25 novembre 2015 et les instructions des 22 décembre et 29 juillet 2016, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de l'intérieur, ont défini le cadre de leur coopération renforcée et l'ensemble des dispositifs mis en place pour sécuriser les écoles, les collèges et les lycées.

Dans ce cadre, un accompagnement exceptionnel des collectivités territoriales et établissements privés sous contrat a été décidé. Des crédits supplémentaires du FIPD seront mis à leur disposition sous certaines conditions.

La posture VIGIPIRATE, actuellement en vigueur, exige une vigilance renforcée des Etablissements scolaires.

Concernant la sécurisation des écoles de CEAUX, il est nécessaire de prévoir des portails électriques ainsi que des visiophones.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à réaliser les études et les travaux nécessaires à la mise en sécurité.
- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat – Appel à projets F.I.P.D. Opérations de sécurisation des écoles, année 2016.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires afférents à ces travaux

QUESTIONS DIVERSES

Explor'ados : Projet à destination des jeunes de 11 à 16 ans accompagnés de deux animateurs du pôle Enfance du secteur de Ducey. Le mercredi 26 octobre, un groupe de jeunes viendra faire des plantations sur la commune de CEAUX.

Remise en état de la grille du monument Parisy : un devis a été demandé à M. BRAULT de Précey.

Haie « espace boisé classé » : Une haie en espace boisé classé a été abattue en partie. Le Conseil Municipal demande qu'elle soit replantée en totalité